



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

**Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Pontivy et Pontivy Communauté, pour la passation d'un marché de travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales des rues Nationale et Charles de Gaulle**

DEL-2020-072

**Numéro de la délibération :** 2020/072

**Nomenclature ACTES :** Domaines de compétences par thèmes, voirie

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 28/09/2020

**Date de convocation du conseil :** 22/09/2020

**Date d'affichage de la convocation :** 22/09/2020

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Alice CONAN

**Étaient présents :** M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoît, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

**Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Pontivy et Pontivy Communauté, pour la passation d'un marché de travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales des rues Nationale et Charles de Gaulle**

**Rapport de Alexandra LE NY**

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cadre des travaux à opérer par Pontivy Communauté et par la Ville de Pontivy détaillés ci-après, il est apparu pertinent de regrouper et mutualiser les moyens en créant un groupement de commande entre les deux collectivités, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le montant global des dépenses pour les deux collectivités est estimé à 2 179 824,00 € TTC, réparti de la manière suivante :

- A charge de Pontivy Communauté :
  - o 1 682 124.60 € TTC en assainissement collectif pour la mise en séparatif du réseau unitaire et le renouvellement dans les rues Nationale et Charles de Gaulle à Pontivy ;
  - o 65 910,60 € TTC pour du renouvellement de branchements d'eau potable, en parallèle de l'assainissement collectif ;
- A charge de la Ville de Pontivy : 431 788.80 € TTC pour la création et le renouvellement de réseaux d'eaux pluviales, en parallèle de l'assainissement collectif.

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

- La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats ;
- Les missions assignées au coordonnateur ;
- La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T ;
- Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention.

Il est proposé que :

- Pontivy Communauté soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux,
- la CAO compétente soit celle de Pontivy Communauté,
- la notification et l'exécution soient assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne,
- la Ville de Pontivy participe aux frais engagés par le coordonnateur selon les modalités définies dans le cadre du service commun Marchés publics auxquelles s'ajoutent les frais de publicité liés à la passation des marchés, supportés équitablement par chaque membre du groupement à raison de 50% du coût de la publicité.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- de créer un groupement de commandes composé de la Ville de Pontivy et de Pontivy Communauté pour cette opération, et d'y adhérer,
- d'approuver la désignation de Pontivy Communauté comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- de désigner la CAO de Pontivy Communauté compétente pour attribuer le marché de travaux pour ce groupement de commandes,
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser la Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 29 septembre 2020**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**